

## Le pape François fait plus pour “Summorum Pontificum” que Benoît XVI...

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Humeur](#), [Réflexions](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 1 avril 2013



Si les Français ont donné au monde une multitude de fromages succulents et de vins gouleyants – tradition gastronomique millénaire dont une grande partie est née dans les monastères –, il faut bien admettre que les Anglo-Saxons ont apporté à l’humanité un humour toujours teinté de paradoxe qui n’est pas à négliger et qui est parfois un peu plus qu’un simple art d’agrément de l’existence... C’est sans doute au nom de cet humour paradoxal que l’abbé **John Zuhlsdorf** a mis en ligne sur son blogue un [article](#) intitulé « Merci, pape François ! », dans lequel il soutient « qu’en deux semaines, le pape François a fait plus pour promouvoir *Summorum Pontificum* que le pape Benoît XVI depuis qu’il l’a promulgué ». Mais comment donc ? Le **Father Z** revient sur la controverse du [lavement des pieds de femmes](#) par le pape **François**, et nous régale de ce commentaire dont je ne traduis ici que de larges extraits.



« Le rite du lavement des pieds est en fait optionnel, bien que cet acte soit peu compris des progressistes qui veulent rendre obligatoires les options qu’ils aiment pour tous ceux qui préféreraient s’en dispenser. Le droit liturgique prescrit que seuls des hommes (*virī* en latin) peuvent être choisis pour ce rite. Les prêtres qui entendent satisfaire à ce droit se devront faire face à une vive opposition des progressistes exigent que des femmes soient aussi choisies. Les évêques seront pressés d’expliquer comment des prêtres pourraient s’en tenir au droit alors que le Pontife lui-même en fait fi. En incluant des femmes, le pape a mis toutes les lois liturgiques en danger.

Les prêtres qui prendront l'option d'omettre le lavement des pieds lors de la Messe du Jeudi Saint seront considérés – paradoxalement – comme dissidents du droit qui exclut clairement les femmes d'avoir leurs pieds lavés. Pour éviter complètement ce dilemme, les prêtres et les laïcs catholiques souhaitant que soit respecté le droit liturgique auront l'option très convenable de la forme ancienne du rite romain, que l'on qualifie de "tridentin", et qui a été libérée en 2007 par le pape Benoît XVI.

Après l'entrée en vigueur de *Summorum Pontificum*, un document explicatif intitulé *Universæ Ecclesiæ* fut promulgué pour aider les gens à interpréter convenablement la manière d'appliquer les dispositions du pape Benoît XVI. *Universæ Ecclesiæ* dit que toutes les coutumes ou pratiques liturgiques qui n'étaient pas d'usage avant 1962 (comme les servantes de Messe, la communion dans la main et, à présent, à ce qu'il semble, le lavement des pieds de femmes) ne doivent pas être intégrées dans les liturgies selon l'ancienne forme du rite romain. Les prêtres et les laïcs catholiques qui veulent un Jeudi Saint sans dilemmes, sans controverses et sans bagarres quant à qui on peut laver les pieds, disposent de la légitime option du *Missel Romain* traditionnel qui est, véritablement, à l'épreuve des balles. »

C.Q.F.D.